



GRAND DOLE

Communauté d'agglomération

Place de l'Europe
BP 458 – 39109 DOLE CEDEX
Tel 03.84.79.78.40
Fax 03.84.79.78.43
info@grand-dole.fr
www.grand-dole.fr

Référence

N°GD 145/22

Objet

Avenant n°2 à la
concession de service public
pour l'exploitation de trois
centres nautiques du Grand
Dole

Secrétaire de séance :

Jean-Pierre CUINET

Rapporteur :

Christophe MONNERET

Conseil Communautaire
22 décembre 2022
Tavaux - 18h30

DÉLIBÉRATION

Nombre de conseillers en exercice : 84
Nombre de conseillers titulaires ou suppléants présents : 64
Nombre de procurations : 11
Nombre de votants : 75
Date de la convocation : 16 décembre 2022
Date de publication : 29 décembre 2022

Conseillers présents (titulaires et éventuellement suppléants) :

P. Antoine, D. Bernardin suppléé par S. Duthu, P. Blanchet, C. Bourgeois-République, G. Bremond, A. Callegher, S. Champanhet, J.P Chapin suppléé par J. Comte, G. Chauchefoin, C. Chautard, J.L Croiserat, J.P Cuinet, J.M Daubigney, I. Delaine, C. Demortier, A. Diebolt, A. Douzenel, F. Dray, G. Fernoux-Coutenet, J.P Fichère, J.B Gagnoux, T. Gauthray-Guyenet, D. Gindre, N. Gomet, J. Gruet, O. Gruet, B. Guerrin, H. Guibelin, M.R Guibelin, A. Hamdaoui, M. HoffmannL. P. Jacquot suppléé par S. Kedziora, C. Jeanneaux, G. Jeannerod, N. Jeannet, C. Labourot, J. Lagnien, J.P Lefèvre, J.L Legrand, I. Mangin, S. Marchand, O. Meugin, D. Michaud, C. Millier, C. Monneret, C. Nonnotte-Bouton, J. Pannaux, E. Pauvret, J. Péchinot, A. Pernoux, H. Prat, J.M Rebillard, F. Rigaud, C. Riotte, J.C Robert, J.Y Roy, T. Ryat, E. Saget, P. Sancey suppléé par C. Bolis, G. Soldavini, J. Stolz, H. Thevenin, D. Troncin, P. Viverge.

Conseillers absents ayant donné procuration :

M. Berthaud à P. Antoine, B. Chevaux à J.Y Roy, F. David à J.L Legrand, D. Germond à J.B Gagnoux, I. Girod à I. Mangin, M. Henry à J.C Robert, P. Jaboviste à S. Marchand, L. Jarrot-Mermet à N. Gomet, M. Mbitel à C. Nonnotte-Bouton, M. Mirat à J. Gruet, P. Roche à J. Péchinot.

Conseillers absents non suppléés et non représentés :

J.L Bonin, S. Calinon, G. Ginet, N. Herrmann, O. Lacroix, J. Lepetz, C. Mathez, A. Mathiot, P. Verne.

Par délibération n° GD04/20 du 28 janvier 2020 la Communauté d'Agglomération du Grand Dole a approuvé le contrat de concession service public avec la Société EQUALIA pour l'exploitation de trois centres aquatiques sur son territoire :

- L'Aquaparc Isis à Dole,
- Léo Lagrange à Tavaux,
- Le complexe aquatique et sportif communautaire (Espace Pierre Talagrand) à Dole.

Le contrat est conclu pour 6 ans à compter du 1^{er} mars 2020.

Toutefois, suite à la crise sanitaire et des mesures prises pour lutter contre sa propagation à l'échelle nationale, la Collectivité a été contrainte de reporter la date de mise à disposition des centres Léo Lagrange et Aquaparc Isis. En conséquence, par un avenant n°1 au contrat, l'ouverture de ces centres aquatiques ont été reportée au 4 juillet 2020 pour tenir compte des règles sanitaires imposées.

Cet avenant n°1 modifie également la date de mise en service prévisionnel du nouvel espace Pierre Talagrand, initialement prévue en septembre 2020, au mois de janvier 2021.

En conséquence, la date d'achèvement de la concession de service public est reportée au 30 avril 2026.

Toutefois, la date effective de mise à disposition du nouvel Espace Pierre Talagrand est intervenue le 22 février 2021.

Compte tenu des motifs évoqués ci-dessus, le présent avenant n°2 a pour objet de prendre en compte l'impact financier du décalage de la mise à disposition du complexe aquatique et sportif communautaire. Par ailleurs, cet avenant modifie également l'année de référence pour le rendu des rapports annuels du délégataire pour passer sur une année civile afin d'obtenir une meilleure lisibilité par année.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à la majorité des membres présents et représentés moins 1 abstention :

- **APPROUVE** l'avenant n°2 au contrat de concession de service public pour l'exploitation de trois équipements nautiques de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, tel qu'annexé à la présente délibération,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer ledit avenant ainsi que tout document y afférent.

Fait à Tavaux,
Le 22 décembre 2022,
Le Président, Jean-Pascal FICHÈRE

Une copie de la présente délibération sera transmise à :

- Direction Pilotage et Coordination
- Pôle Moyens Ressources / Direction des Finances
- Pôle Sports
- Trésorerie Municipale du Grand Dole
- Société EQUALIA

